

Coronavirus (COVID-19) – renseignements pour les étudiants internationaux

Trouvez les dernières informations du gouvernement du Canada sur les restrictions de voyage, les permis d'études et plus encore. Revenez régulièrement pour consulter les dernières mises à jour pertinentes pour votre situation.

Sur cette page :

- [Voyager au Canada](#)
- [Permis et visas](#)
- [Prestations de la COVID-19 financées par le gouvernement du Canada](#)
- [Étudiants titulaires de bourses financées par le gouvernement du Canada](#)
- [Soins de santé, y compris de santé mentale](#)

Voyager au Canada

Notez bien : À compter du 30 novembre, 2021, le Canada élargira la liste des vaccins contre la COVID-19 que les voyageurs peuvent recevoir pour être considérés comme entièrement vaccinés aux fins de voyage au Canada. Les vaccins supplémentaires seront Sinopharm, Sinovac et COVAXIN, ce qui correspond à la liste d'utilisation d'urgence de l'Organisation mondiale de la Santé. Voir les [vaccins approuvés par le gouvernement du Canada](#).

Attention : Mise à jour des mesures à la frontière pour les étudiants internationaux

À compter du 15 janvier 2022, les étudiants internationaux de 18 ans et plus ne seront autorisés à entrer dans le pays que s'ils sont [entièrement vaccinés](#) avec l'un des vaccins approuvés par Santé Canada. Les enfants de moins de 18 ans doivent continuer à se soumettre à des [tests de dépistage](#), à la quarantaine et aux autres exigences d'entrée.

Mise à jour des mesures à la frontière pour les voyageurs entièrement vaccinés admissibles à l'entrée au Canada

- Depuis le 7 septembre 2021, les ressortissants étrangers entièrement vaccinés peuvent entrer au Canada à des fins non essentielles. Pour

être admissibles, vous devez être un [voyageur entièrement vacciné](#). [Les voyageurs vaccinés contre la COVID-19 qui entrent au Canada](#) peuvent être exemptés de certaines exigences fédérales en matière de quarantaine et de tests de dépistage.

- À compter du 15 janvier, 2022, pour pouvoir entrer au Canada en tant qu'étudiant international, vous devez :
 - avoir un permis d'études valide
 - être entièrement vacciné avec des [vaccins approuvés par le gouvernement du Canada](#)
 - fréquenter un [établissement d'enseignement désigné \(EED\)](#)
 - répondre à toutes les autres [restrictions et exemptions en matière de voyage pour les étudiants internationaux](#).

Les voyageurs doivent toujours fournir un [plan de quarantaine](#) et être prêts à se mettre en quarantaine, selon les conseils donnés à la frontière.

Avant de voyager, assurez-vous de répondre aux critères d'entrée au Canada:

- [Restrictions de voyage et exemptions pour les étudiants internationaux](#)
- [Utilisez ArriveCAN pour entrer au Canada](#)
- [Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada par avion](#)
- [Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada par voie terrestre](#)

Voyager au Canada

Depuis le 30 octobre, les voyageurs en partance d'aéroports canadiens (y compris les vols intérieurs, transfrontaliers et internationaux) et les passagers à bord des trains de VIA Rail et de Rocky Mountaineer [doivent être entièrement vaccinés afin de voyager](#).

Jusqu'au 28 février 2022, les ressortissants étrangers qui résident temporairement au Canada et qui y sont entrés sans avoir été vaccinés ou en étant partiellement vaccinés seront autorisés à quitter le pays sans avoir été entièrement vaccinés. Après cette date, les ressortissants étrangers devront être entièrement vaccinés pour monter à bord d'un avion ou d'un train au Canada.

Restrictions de voyage

- À partir du 29 octobre, 2021, les vols directs en provenance du Maroc ont été rétablis. Les voyageurs en provenance du Maroc autorisés à entrer au Canada devront se soumettre à des mesures

supplémentaires de dépistage de la COVID-19. Pour plus de détails, consultez le [communiqué de presse](#) de Transports Canada.

- À partir du 27 septembre 2021, les vols directs en provenance de l'Inde ont été rétablis. Les voyageurs en provenance de l'Inde autorisés à entrer au Canada devront se soumettre à des mesures supplémentaires de dépistage de la COVID-19. Pour plus de détails, consultez le [communiqué de presse](#) de Transports Canada.

Liens connexes

- [Document d'information : Voyager au Canada pour les étudiants étrangers](#)
- [Document d'information : assouplissement des mesures frontalières pour les voyageurs entièrement vaccinés qui entrent au Canada](#)
- [Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 émises par Transports Canada](#)
- [Établissements d'enseignement désignés qui rouvrent leurs portes aux étudiants étrangers](#)
- [Infographie de l'Agence de la santé publique du Canada : Voyageurs entièrement vaccinés qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19](#)

Permis et visas

Pour plus d'informations sur [les répercussions de la maladie à coronavirus \(COVID-19\) sur l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport](#), trouvez les dernières mises à jour d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Permis d'études

- [Demander un permis d'études](#)
- [Permis d'études expiré](#)
- [Permis d'études expire bientôt](#)
- [Point de service de collecte de données biométriques](#)
- [Bureaux d'IRCC et centres de réception des demandes de visa](#)

Permis de travail

Le 12 février 2021, le gouvernement du Canada a annoncé que les études terminées à l'extérieur du Canada jusqu'au 31 décembre 2021 seront prises en compte pour un futur [permis de travail postdiplôme \(PTPD\)](#). Les étudiants internationaux peuvent aussi terminer leur programme en ligne depuis l'étranger tout en étant admissibles à un PTPD. Ces modifications temporaires s'appliquent à

tous les étudiants internationaux qui sont inscrits à un programme donnant droit au PTPD et qui satisfont à tous les autres [critères du PTPD](#).

Si votre PTPD est expiré ou expire bientôt, vous pouvez également être admissible à un [permis de travail ouvert non-renouvelable](#) d'une durée maximale de 18 mois si vous avez présenté une demande avant le 27 juillet 2021.

Prestations de la COVID-19 financées par le gouvernement du Canada

[Le Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19](#) offre du soutien aux personnes qui font face à des difficultés liées à la COVID-19. Les étudiants étrangers peuvent être admissibles à des programmes comme la

[Prestation canadienne de la relance économique \(PCRE\)](#). Veuillez noter que certains programmes peuvent ne pas être offerts aux étudiants étrangers.

Étudiants titulaires de bourses financées par le gouvernement du Canada

- Affaires mondiales Canada (AMC) travaille en étroite collaboration avec les administrateurs de programmes de bourses d'études afin de soutenir les récipiendaires de [bourses à court terme](#). Les personnes ayant des questions ou des préoccupations au sujet des bourses à court terme doivent d'abord s'adresser à leur établissement d'accueil au Canada ou contacter scholarships-bourses@cbie.ca.
- Pour obtenir les informations les plus récentes sur les bourses d'études financées par le gouvernement du Canada, veuillez visiter [nouvelles sur les bourses internationales](#) ou suivez notre page Facebook [@EduCanada.Officiel](#).

Soins de santé, y compris de santé mentale

- Des vaccins gratuits seront offerts à toute personne vivant au Canada au cours de l'année 2021. [Découvrez comment vous faire vacciner près de chez vous auprès de l'Agence de la santé publique du Canada](#).
- Pour obtenir du soutien en santé mentale près de chez vous, consultez les ressources municipales, [provinciales et territoriales](#).
- Vous pouvez également obtenir des [conseils professionnels, de l'information et des ressources](#) en anglais et en français auprès de Jeunesse, J'écoute. Le service est entièrement gratuit, confidentiel et

accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Vous pouvez [téléphoner, texter ou clavarder en ligne](#) ou encore composer le 1-800-668-6868 pour parler avec un intervenant de Jeunesse, J'écoute.

- Afin d'obtenir des informations sur l'aide disponible, restez en communication avec vos fournisseurs de soins de santé et le bureau des étudiants internationaux à votre établissements d'accueil au Canada.
- AMC communique régulièrement avec les associations canadiennes du secteur de l'éducation, qui représentent des établissements d'enseignement canadiens dans tout le pays. Nous croyons comprendre que les établissements canadiens fournissent un soutien en santé mentale à leurs étudiants.

Ressources additionnelles

Sites Web officiels du gouvernement du Canada

- [Mise à jour sur l'éclosion](#)
- [Voyage, dépistage, quarantaine et frontières](#)
- [Symptômes et traitement](#)
- [Prévention et risques](#)
- [Prendre soin de sa santé mentale et physique](#)
- [Réponse du Canada](#)

Site Web de l'Organisation mondiale de la santé

- [Protégez-vous et protégez les autres de la COVID-19](#)
- [Pour en finir avec les idées reçues](#)
- [Conseils aux voyageurs](#) (en anglais seulement)
- [Réponses à vos questions](#)

(<https://www.educanada.ca/study-plan-etudes/covid-19/index.aspx?lang=fra>)